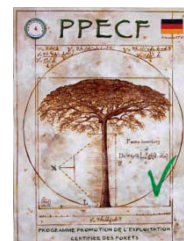




FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C015	Formation en abattage à faible impact			Cameroun, Congo
Thématique¹				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation / Coaching	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Rougier - SFID Mbang , Rougier - Mokabi , Pallisco CIFM , Alpicam , Thanry Cameroun , Thanry Congo , IFO Interholco	Concessionnaires forestiers	ONFI	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
409.000	322.500	21 % de l'intervention 0 % des honoraires	28.06.2013	24 mois	30 mois

Commentaires
Expert abattage 20 mois (11.000 €/mois), formation ponctuelle 4 mois (12.500 €/mois), ingénierie de formation 3 quinzaines (7.500 €/quinz.), perdiems de mission pris en charge par les concessionnaires 102 semaines (750 €/semaine), actions de visibilité 20.000 €.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
P2 (C2.3, C2.5), P6 (C6.3), P10 (C10.9, C10.11)
Mots clés
Formation abattage à faible impact, renforcement des capacités, fiches techniques d'abattage, fiche de suivi de l'abattage ; équipements de protection individuelle
Résumé de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> Cette intervention a permis de financer une formation continue dans le domaine de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), et par ce biais permettre aux concessionnaires de mieux répondre aux exigences du référentiel FSC-FM S/R (2012). Plus spécifiquement, elle a permis aux sociétés partenaires ALPI, PALLISCO et ROUGIER (Mbang, Djoum et Mokabi), réunies pour la circonstance en un consortium, de développer en interne une capacité de formation permanente en matière d'opérations liées à l'abattage contrôlé (abattage proprement dit, tronçonnage et façonnage). Un nouvel opérateur Thanry Cameroun s'est ajouté à mi-parcours, pendant qu'un addendum a permis d'étendre la formation à deux entreprises du Nord Congo : IFO Danzer et Ipenja (Thanry Congo).

¹

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Commentaires

Pour des raisons essentiellement liées à l'arrêt d'exploitation sur ses chantiers, la société STBK (partenaire d'Alpicam) n'a pas pu démarrer la moindre formation pendant la première phase. Les semaines, à l'origine destinées à la STBK, ont donc été réattribuées à d'autres partenaires.

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- 76 semaines de formation en abattage et tronçonnage sur l'ensemble du projet (38 semaines de formations longues et 38 semaines de formations courtes), y compris l'affûtage.
- 397 employés formés sur les techniques d'abattage contrôlé auprès des concessionnaires suivant : Rougier (Mbang, Djoum et Mokabi (Congo)) ; Alpicam (Mindourou, Masea, Kika (CMR)) ; Pallisco (Mindourou (CMR)) ; Thanry (Lokomo, Ngola et Ipenja (Congo)) ; IFO Danzer (Congo) ;
- un référentiel des bonnes pratiques d'abattage ;
- une attestation pour tous les personnels formés ;
- un film sur l'abattage contrôlé <http://www.ppecf-comifac.com/videotheque.html> ;
- des fiches de poste standardisées (abatteur, aide-abatteur, tronçonneur, aide-tronçonneur, contrôleur interventions en milieu forestier), voir [Réf. Bonnes pratiques C015](#) ;
- un rapport d'ingénierie de formation.

Utilité des résultats de l'intervention pour les bénéficiaires

- mise à niveau des abatteurs et tronçonneurs, pratique de l'abattage EFI, réduction des dégâts sur les grumes (volume de bois) et amélioration du rendement, réduction des dégâts sur le peuplement résiduel ;
- outils et personnes ressources en interne pour faciliter un recyclage permanent ;
- personnel suivi sur une longue période (trois ans) ;
- 50% de panne tronçonneuses en moins, et donc une réduction des coûts d'entretien ;
- intégration des nouvelles techniques, amélioration des méthodes de travail et d'évaluation du personnel ;
- mise en place d'une nouvelle procédure de suivi-contrôle (Echantillonnage de souches/abatteurs contrôlés par les responsables ;
- mise en place d'un coefficient professionnalisme sur les primes de production ;
- mise en place d'un système de suivi entretien des machines et des sécurités machines ;
- identification et formation d'un formateur interne pour le groupe.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- définition d'un profil de formation standard pour les abatteurs dont certains exercent le métier depuis plus de 10 ans en pratiquant pour certains l'abattage EFI ;
- un référentiel validé par le personnel d'onze chantiers.

Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

La formation interne est une exigence légale pour permettre aux employés de maîtriser les techniques et de disposer des meilleurs outils et techniques contre les accidents et d'augmenter leur rendement au travail. Toute société engagée vers la certification forestière doit réaliser des formations de mise à niveau de son personnel de façon périodique. Mais des appuis de ce type (formations) n'ont qu'un impact réel que s'ils sont accompagnés de changements structurels (permettant de favoriser la formation en interne) au sein du management de l'entreprise.

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'objectif de l'appui était principalement de former des formateurs internes à l'entreprise afin de réduire l'intervention de formateurs externes coûteux. **La reconnaissance formelle de tels formateurs internes impose la révision des fiches de postes, la révision des salaires ou primes de formateurs et donc une volonté de l'entreprise à doter ces formateurs de moyens adéquats pour leur permettre de réaliser ces tâches supplémentaires.** La plupart des entreprises n'a jusqu'à ce jour pas officiellement reconnu cette nouvelle fonction et ont plutôt désigné un chef abatteur. Désignation pas toujours possible car il est difficile de promouvoir un abatteur à une position supérieure à ses collègues, surtout s'il en existe avec plus d'ancienneté dans l'entreprise ;
- les concessionnaires certifiés (légalité ou gestion durable) ont besoin d'une à deux semaines/an pour le recyclage des abatteurs. **Il faut alors éviter des formations longues à l'avenir si en fin de compte on n'arrive pas à former des formateurs internes. Si de tels appuis devaient se répéter en phase II, il faut imposer dans la convention PPECF-concessionnaire des clauses comme quoi le bénéficiaire doit préalablement créer des postes de formateurs internes et financer au moins 50% des honoraires du prestataire, puis introduire dans le contrat du prestataire des clauses de résultats spécifiques qui conditionnent le paiement final ;**
- beaucoup de bénéficiaires financent déjà des formations régulières en abattage mais avouent qu'ils n'auraient pas financé une formation aussi longue considérant que le niveau de l'abattage avant la formation était déjà bon et que le retour sur investissement nécessiterait alors des années ;
- les **prestataires de service doivent davantage s'orienter vers la formation de formateurs** plutôt que d'essayer de préserver un marché acquis ;


- impliquer plus les bénéficiaires dans les processus d'élaboration des TDR des interventions, dans l'identification des prestataires et dans la planification des interventions terrain (réaliser les formations avant la campagne);
- prévoir un temps de formation pour abatteurs/tronçonneurs ;
- planifier des formations de courtes durées à intervalle d'un, voire 2 ans et solliciter la contribution financière du concessionnaire ;

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [TdR C015](#)

 [Rapport final C015](#)

 [Réf. Bonnes pratiques C015](#)

 [Film ONFI abattage EFI C015](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [Appui technique EFIR \(Exploitation forestière à impact réduit\) \(C066\)](#)

 [Guide pédagogique « Gestes et postures» \(C084\)](#)

 [Base de données pour la planification des coupes CIB/Congo \(C090\)](#)

 [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)

 [Elaboration du Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning \(C112\)](#)

 [Manuel d'utilisation e-learning \(C112\)](#)

 [Mémo sécurité \(C112\)](#)

 [Formation à la planification des chantiers suivant EFIR \(TdR C115\)](#)